

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 97

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 19
Représentés : 07
Votants : 26
Date de la convocation : 16 septembre 2026 | Date de l'affichage : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLLIS – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Dominique MARION – Thierry BARRON – Véronique BRASSIER – Idrys CLARAC – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Madeleine VIEL – Angélique NOBLANC – Clément VAN CAUTEREN -

Excusés : Laurence POIRIER pouvoir à Sandrine DYLLIS - Yannick BESNARD pouvoir à Antoine GEFFRAY - Marc LEBOISNE pouvoir à Sébastien LAMY - Nadine BACHELIN pouvoir à Daniel FEVRIER - Marie-Claire MORLIER pouvoir à Véronique BRASSIER - Anne TAILLANDIER pouvoir à Carole LEGUENET – Guillaume CHANTREL - Maxime ROCHETTE pouvoir à Clément VAN CAUTEREN -

Clément VAN CAUTEREN a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : TRAVAUX DE MODERNISATION DE VOIRIE – PROGRAMME 2026 – (Nomenclature : 1.1) -

M. le Maire donne la parole à l'adjoint à la voirie pour la présentation de ce dossier.

M. Sébastien LAMY informe l'assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été réalisé pour les travaux de modernisation de voirie.

Les travaux portent sur les rues suivantes :

Tranche ferme :

Rue du Portail / Rue de la Vannerie / Rue de Guinefolle / Rue Raymond Poincaré

Tranche conditionnelle :

Rue Clémenceau

Les travaux consistent à l'amélioration de la voirie communale :

- L'installation de chantier
- La mise en sécurité
- Le sciage des enrobés
- La réalisation d'engravure
- Le rabotage d'enrobés
- La fourniture et la mise en œuvre du revêtement chaud (selon les pratiques de l'entreprise retenue) y compris la couche d'accrochage
- La mise à la cote des bouches à clé et des regards avec ou sans remplacement après.

M. Sébastien LAMY précise que 6 offres ont été réceptionnées. Il présente le rapport d'analyse des offres. Après présentation, il est proposé au conseil municipal de valider l'offre la mieux-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON TP d'un montant de 114 705,08 € HT,**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 30 septembre 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire



Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

